

Citation

Le président du tribunal militaire de division 2.

A vous:

Dentan César, fils de Claude Vienne et de Sylvie Dentan, né le 8 février 1979 à Lutry, originaire de Lutry, sans profession, précédemment domicilié à 1095 Lutry, rue Verdaine 3, actuellement sans domicile connu; recr sûr E, non incorporé;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 22 mars 2002, à 8 h 30, à Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, Salle des débats, 2^e étage, sous l'inculpation de désertion, plus la révocation éventuelle d'un sursis, en outre, d'insoumission, sous réserve d'acceptation de sa demande de relief.

Si vous ne vous présentez pas vous serez jugé par défaut.

5 mars 2002

Tribunal militaire de division 2:

Le président

Citation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	09
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.03.2002
Date	
Data	
Seite	1729-1729
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 104

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.